

Etat projeté – sans mesures (source Jean SAUNIER Créations)



Etat projeté – avec mesures (sources Jean SAUNIER Créations & TECHNIQUE SOLAIRE)



7.2 Le milieu naturel

7.2.1 Habitats et zones humides

Les tableaux suivants synthétisent **les impacts possibles sur les végétations et les zones humides en phase travaux, en phase d'exploitation et lors du démantèlement.**

❖ La phase travaux

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Unités de végétation ou zones humides	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Habitats	Végétations	Prairies mésophiles enrichies diversifiées	Modéré	Effet direct modéré, temporaire, destruction permanente très localisée au niveau des pieds des panneaux	Modéré	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-01 : Limitation du tassement et de l'imperméabilisation du sol MR-02 : Retrait de deux rangées de panneaux MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs préservés d'intérêt écologique MR-10 : Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante MA-01 : Assistance écologique à maîtrise d'ouvrage	Très faible / négligeable	-
		Prairies mésophiles enrichies peu diversifiées, friches rudérales, haies arbustives sur ronciers, ronciers	Faible	Effet direct modéré, temporaire, destruction permanente très localisée au niveau des pieds des panneaux	Faible				
		Dépôts de déchets, gravats	Très faible	Effet direct modéré, partiel, permanent	Très faible/négligeable				
	Zones humides	Nul	Aucun effet (zones humides absentes)	Nul	-				

❖ La phase d'exploitation

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Unités de végétation ou zones humides	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Habitats	Végétations	Prairies mésophiles enrichies diversifiées	Modéré	Effet direct faible, provisoire, localisé : perturbation très temporaire (entretien)	Faible	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Très faible / négligeable	-
		Prairies mésophiles enrichies peu diversifiées, friches rudérales, haies arbustives sur ronciers, ronciers	Faible		Très faible/négligeable				
		Dépôts de déchets, gravats	Très faible		Très faible/négligeable				
	Zones humides	Nul	Aucun effet (zones humides absentes)		Nul				

❖ La phase de démantèlement

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Unités de végétation ou zones humides	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Habitats	Végétations	Prairies mésophiles enrichies diversifiées	Modéré	Effet direct faible, temporaire, destruction provisoire, remise en état du site	Faible	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-01 : Limitation du tassement et de l'imperméabilisation du sol MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs préservés d'intérêt écologique MR-10 : Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante MR-12 : Démantèlement du parc respectueux de la biodiversité environnante MA-01 : Assistance écologique à maîtrise d'ouvrage	Très faible / négligeable	-
		Prairies mésophiles enrichies peu diversifiées, friches rudérales, haies arbustives sur ronciers, ronciers	Faible	Effet direct faible, temporaire, destruction provisoire, remise en état du site	Très faible / négligeable				
		Dépôts de déchets, gravats	Très faible	Effet direct modéré, partiel	Très faible / négligeable				
	Zones humides	Nul	Aucun effet (zones humides absentes)	Nul	-				

7.2.2 La flore

Les tableaux suivants synthétisent **les impacts possibles sur la flore en phase travaux (à court terme), en phase d'exploitation (à moyen terme) et lors du démantèlement (long terme).**

❖ La phase travaux

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Flore	Flore indigène	Flore commune, ni protégée ni menacée	Très faible	Effet direct modéré à localement fort, perturbation temporaire mais pouvant entraîner la destruction d'individus de la flore commune	Faible	-	MR-10 : Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante	Très faible / négligeable	-
	Flore exotique envahissante	Ailante glanduleux, Robinier faux-acacia	Modéré	Effet direct modéré, localisé, temporaire	Modéré	-	MA-01 : Assistance écologique à maîtrise d'ouvrage		-

❖ La phase d'exploitation

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Flore	Flore indigène	Flore commune, ni protégée ni menacée	Très faible	Effet direct potentiel faible, provisoire, localisé : perturbation temporaire (entretien)	Très faible	-	MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Très faible / négligeable	-
		Flore d'intérêt patrimonial découverte lors des suivis (potentiel)	Faible à fort (potentiel)		Faible à fort (potentiel)				
	Flore exotique envahissante	Ailante glanduleux, Robinier faux-acacia	Faible à modéré (potentiel)	Effet direct ou indirect provisoire, localisé, modéré : risque de dissémination	Faible à modéré (potentiel)	-		Très faible / négligeable	-

❖ La phase de démantèlement

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Flore	Flore indigène	Flore commune, ni protégée ni menacée	Très faible	Effet direct modéré, provisoire, localisé : perturbation temporaire mais pouvant entraîner la destruction d'individus	Très faible	-	MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés (le cas échéant, en cas d'espèce végétale patrimoniale découverte) MR-10 : Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante MR-12 : Démantèlement du parc respectueux de la biodiversité environnante MA-01 : Assistance écologique à maîtrise d'ouvrage	Très faible / négligeable	-
		Flore d'intérêt patrimonial découverte lors des suivis (potentiel)	Faible à fort (potentiel)		Faible à fort (potentiel)				
	Flore exotique envahissante	Ailante glanduleux, Robinier faux-acacia	Faible à modéré (potentiel)	Effet direct modéré, provisoire, localisé : perturbation temporaire mais pouvant entraîner la destruction d'individus	Faible à modéré (potentiel)	-		Très faible / négligeable	-

7.2.3 La faune

Les tableaux suivants synthétisent **les impacts possibles sur la faune en phase travaux, en phase d'exploitation et lors du démantèlement.**

❖ La phase travaux

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Faune	Mammifères	Espèces communes non protégées, non menacées	Très faible	<u>Effet indirect faible</u> , temporaire	Très faible/négligeable	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-11 : Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune MA-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un système de management environnemental (SME)	Très faible / négligeable	-
	Avifaune	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Bruant proyer, Linotte mélodieuse, Serin cini	Fort	<u>Effet direct ou indirect modéré, potentiellement fort</u> , provisoire	Fort	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés MA-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un système de management environnemental (SME)	Faible à court terme, très faible/négligeable à moyen et long terme	-
		Tarier pâtre, Fauvette grisette	Modéré	Modéré	Très faible / négligeable			-	
		Avifaune non patrimoniale (commune, non menacée)	Très faible	Faible	Très faible / négligeable			-	
	Reptiles	Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles	Faible	<u>Effet direct modéré, potentiel</u> , temporaire	Faible	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés MR-11 : Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune	Très faible / négligeable	-
Amphibiens	Aucune espèce	Très faible voire nul	<u>Pas d'effets</u> (rares haltes migratoires en lisière possibles ?)	Très faible/négligeable voire nul	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés	Très faible/négligeable voire nul	-	

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
							MA-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un système de management environnemental (SME)		
	Entomofaune (odonates, papillons de jour, orthoptères, saproxylophages)	Espèces communes non protégées, non menacées	Très faible	<u>Effet direct ou indirect modéré, localement fort, temporaire</u>	Très faible/négligeable à faible	-	MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés MA-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un système de management environnemental (SME)	Très faible / négligeable	-

❖ La phase d'exploitation

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Faune	Mammifères	Grands mammifères terrestres communs (chevreuil, sanglier, ...)	Très faible	<u>Effet direct faible à modéré, permanent</u>	Très faible/négligeable à faible	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-11 : Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation	Très faible / négligeable	-
		Petits mammifères terrestres (mustélidés, micromammifères, ...)							
	Avifaune	Chardonneret élégant, Verdier d'Europe, Bruant proyer, Linotte mélodieuse, Serin cini	Fort	<u>Effet direct ou indirect modéré, potentiellement fort, provisoire</u>	Fort	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Très faible / négligeable	-
		Tarier pâtre, Fauvette grisette	Modéré		Modéré			Très faible / négligeable	-
Avifaune non patrimoniale (commune, non menacée)	Très faible	Faible	Très faible / négligeable		-				
Reptiles		Couleuvre verte et jaune, Lézard des murailles	Faible	<u>Effet direct faible, potentiel, temporaire ou permanent</u>	Très faible/négligeable	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en	Très faible / négligeable	-

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
							défens des secteurs d'intérêt écologique préservés MR-11 : Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation		
	Amphibiens	Aucune espèce	Très faible voire nul	<u>Pas d'effets</u> (rares haltes migratoires en lisière possibles ?)	Très faible/négligeable voire nul	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Très faible/négligeable voire nul	-
	Entomofaune (odonates, papillons de jour, orthoptères, saproxylophages)	Espèces communes non protégées, non menacées	Très faible	<u>Effet direct faible</u> , provisoire	Très faible/négligeable	ME-01 : Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site (et lisières)	MA-02 : Suivi écologique du parc en exploitation MA-03 : Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Très faible / négligeable	-

❖ La phase de démantèlement

Thème	Sous-thème (composante naturelle)	Espèces concernées	Niveau d'enjeu (initial)	Incidence(s) potentielle(s)	Niveau d'impact brut	Mesures d'évitement	Mesures de réduction et d'accompagnement	Niveau d'impact résiduel	Mesure de compensation
Faune	Mammifères terrestres, avifaune, reptiles, papillons de jour		Faible à Fort	<u>Effet direct ou indirect faible</u> , provisoire	Modéré	(rappels : cf mesures en phase travaux)	MR-05 : Renforcement du réseau de haies ceinturant le site MR-08 : Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes MR-09 : Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés	Très faible / négligeable	-
	Chiroptères, amphibiens, odonates, orthoptères, saproxylophages	coléoptères	Très faible	<u>Effet direct ou indirect nul à faible</u> , provisoire	Très faible/négligeable	(rappels : cf mesures en phase travaux)	MA-01 : Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un système de management environnemental (SME)		-

8 Les incidences du projet sur les sites Natura 2000 les plus proches

Du fait de l'absence de lien hydraulique entre le site d'étude et le réseau Natura 2000 local, ainsi que du contexte urbain séparant les deux entités, de l'absence de rejets et de prélèvements ainsi que d'habitat d'intérêt communautaire du site Natura 2000, le projet n'aura pas d'incidence négative en matière de conservation sur les habitats d'intérêt communautaire répertoriés au sein du réseau Natura 2000 local.

Aucune des espèces d'intérêt communautaire du réseau Natura 2000 local n'a été inventoriée au sein du site d'étude. De même, aucune autre espèce d'intérêt communautaire (espèces listées à l'annexe II de la directive Habitats-Faune-Flore ou à l'annexe I de la directive Oiseaux) n'a été recensée sur le site d'étude.

Le projet n'aura donc pas d'incidence négative en matière de conservation des espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.

Compte tenu de la nature du projet et des différentes mesures correctives mises en œuvre pour limiter les incidences sur l'environnement, il est possible de conclure que le projet n'est manifestement pas susceptible d'avoir des incidences négatives sur les sites Natura 2000 « Marais poitevin » et sur l'ensemble du réseau Natura 2000 local.

9 Analyse des effets cumulés avec d'autres projets connus

Les impacts du projet porté par TECHNIQUE SOLAIRE sont susceptibles de s'ajouter à ceux générés par quatre projets connus dans un rayon de 5 km.

Parmi eux, deux présentent une envergure certaine et ont fait l'objet d'une évaluation environnementale : il s'agit du projet d'unité de méthanisation sur la commune de Benet et du plan d'épandage associé, ainsi que du projet d'aménagement de réserves collectives de substitution du bassin de la Sèvre Niortaise. Les autres projets, de plus petite envergure, concernent l'extension d'un camping sur la commune de Damvix et le déploiement de pontons d'attente sur la Sèvre Niortaise et sur quelques affluents. Ainsi, les projets recensés ne sont pas similaires au présent projet de parc photovoltaïque et aucun projet de la sorte n'est recensé dans le secteur.

Globalement, après étude des effets cumulés de l'ensemble de ces projets sur les différents milieux environnementaux, le projet porté par TECHNIQUE SOLAIRE est susceptible de ne générer aucun effet cumulé significatif par rapport aux autres projets identifiés dans un rayon de 5 km autour de ce dernier.

10 Récapitulatif des mesures, coût et calendrier prévisionnel

Le tableau suivant synthétise l'ensemble des mesures préconisées, avec l'estimation des coûts associés pour chacune d'elles.

Type de mesure	Code mesure	Titre de la mesure	Localisation	Coût prévisionnel (HT)
EVITEMENT	ME-01	Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site	Marges du projet	Intégrés à la conception du projet.
	ME-02	Évitement de l'emplacement réservé pour les aménagements paysagers communaux	Bordure nord-est du site	
				TOTAL :
REDUCTION	MR-01	Limitation du tassement et de l'imperméabilisation du sol	Zone du projet	Intégré à la conception du projet.
	MR-02	Retrait de deux rangées de panneaux	Zone du projet	Intégré à la conception du projet.
	MR-03	Maîtriser le risque de pollution du sol, sous-sol, eaux superficielles et eaux souterraines	Zone du projet	Inclus dans le coût du chantier.
	MR-04	Intégration des éléments constitutifs du parc dans l'environnement local	Zone du projet	Inclus dans le coût du chantier.
	MR-05	Renforcement du réseau de haies ceinturant le site	Abords du projet, zones évitées	Environ 15-20 €/ml soit entre 6 000 € HT et 8 000 € HT (environ 400 ml). Entretiens : sur 40 ans, 13 entretiens soit ~ 18 200 € HT.
	MR-06	Respect des consignes strictes de sécurité du chantier, en particulier vis-à-vis du risque incendie	Zone du projet	Inclus dans le coût de chantier.
	MR-07	Débroussaillage préventif du site en période adaptée	Zone du projet	Inclus dans le coût de chantier.
	MR-08	Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes	Projet et ses abords	Calendrier pris en compte, pas de surcoût.
	MR-09	Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés	Abords du projet	Environ 3 000 € HT.
	MR-10	Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante	Projet et ses abords	Inclus dans les coûts de chantier/exploitation.
	MR-11	Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune	Zone du projet et ses abords	5 000 € HT.
	MR-12	Démantèlement du parc respectueux de la biodiversité environnante	Zone du projet et ses abords	Intégré au budget du démantèlement.
			TOTAL :	Intégration à la conception du projet en général, surcoût minimal de 32 000 € HT.
ACCOMPAGNEMENT	MA-01	Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME)	Parc et ses abords	6 mois de chantier, 5 passages prévus avec comptes rendus, soit environ 5 500 € HT. Non estimé pour le démantèlement.
	MA-02	Suivi écologique du parc en exploitation	Parc et ses abords	Environ 3 000 € HT par année de suivi, soit 21 000 € HT de n+1 à n+40.
	MA-03	Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation	Parc et ses abords	800€ HT/ha, pour moins de 2,4 ha au total soit environ 1 900 € HT/an. Soit sur 40 ans une gestion estimée à environ 76 000 € HT.
				TOTAL :
TOTAL GLOBAL DES MESURES :				A minima 112 050 € HT.

Le tableau suivant met en évidence les phases concernées pour chaque mesure.

Type de mesure	Code mesure	Intitulé	Phase préparatoire (avant travaux)	Phase travaux	Phase d'exploitation	Phase de démantèlement
EVITEMENT	ME-01	Évitement du réseau de haies sur le pourtour du site				
	ME-02	Évitement de l'emplacement réservé pour les aménagements paysagers communaux				
REDUCTION	MR-01	Limitation du tassement et de l'imperméabilisation du sol				
	MR-02	Retrait de deux rangées de panneaux				
	MR-03	Maîtriser le risque de pollution du sol, sous-sol, eaux superficielles et eaux souterraines				
	MR-04	Intégration des éléments constitutifs du parc dans l'environnement local				
	MR-05	Renforcement du réseau de haies ceinturant le site				
	MR-06	Respect des consignes strictes de sécurité du chantier, en particulier vis-à-vis du risque incendie				
	MR-07	Débroussaillage préventif du site en période adaptée				
	MR-08	Adaptation du calendrier des travaux aux enjeux naturalistes				
	MR-09	Respect de l'emprise du projet et mise en défens des secteurs d'intérêt écologique préservés				
	MR-10	Réduction du risque de développement de la flore exotique envahissante				
	MR-11	Mise en place d'aménagements favorables à la petite et moyenne faune				
	MR-12	Démantèlement du parc respectueux de la biodiversité environnante				
ACCOMPAGNEMENT	MA-01	Assistance à maîtrise d'ouvrage écologique et mise en place d'un Système de Management Environnemental (SME)				
	MA-02	Suivi écologique du parc en exploitation				
	MA-03	Gestion adaptée de la végétation durant l'exploitation				

11 La compatibilité du projet avec les documents de planification de rang supérieur

La compatibilité du projet avec les documents de planification suivants est évaluée :

Document de planification
SDAGE Loire-Bretagne
SAGE Sèvre Niortaise et Marais poitevin
PGRI Loire-Bretagne
SRADDET Nouvelle-Aquitaine
SCoT Niort Agglo
S3REnR Poitou-Charentes
S3REnR Nouvelle-Aquitaine

Il en ressort que le projet est compatible avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne 2016-2021 (dont ses dispositions particulières) et le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Sèvre Niortaise et Marais poitevin. Il en est de même pour le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) Loire-Bretagne 2016-2021.

Le projet est par ailleurs compatible avec le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Nouvelle-Aquitaine. Il est localisé sur un site déjà artificialisé (ancien site industriel ICPE) et se positionne à l'interface entre deux réservoirs de biodiversité d'échelle régionale (plaines agricoles à enjeux majoritaires oiseaux ainsi que milieux humides) auxquels s'ajoute une continuité écologique associée aux zones de corridors diffus. Dans le cadre de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des mesures proposées, le projet porté par TECHNIQUE SOLAIRE n'est pas de nature à nuire aux réservoirs et corridors écologiques identifiés à l'échelle régionale et plus largement à l'échelle locale (site à proximité immédiate de réservoirs de biodiversité et à l'interface de corridors écologiques dans le SCoT de Niort agglo), préservant voire renforçant le corridor principal du site à savoir le réseau de haies sur le pourtour du dit site.

De la même manière, étant donné ses caractéristiques et sa localisation (en dehors des réservoirs de biodiversité identifiés et sur une friche industrielle, présentant des mesures d'intégrations paysagères et écologiques), le projet est compatible avec le SCoT de Niort Agglo.

Enfin, en raison de la nature même du projet, ce dernier est compatible avec le Schéma Régional de Raccordement au Réseau électrique des Energies Renouvelables (S3REnR) de Poitou-Charentes et de Nouvelle-Aquitaine.

12 Conclusion sur le projet

La localisation de la zone d'implantation potentielle du projet a permis d'éviter dans un premier temps l'impact sur de grands ensembles à enjeux environnementaux.

La réalisation des inventaires faune-flore-habitats-zones humides en 2020 a mis en évidence certains enjeux pour chaque thématique, les principaux enjeux se concentrant sur l'impact visuel humain et paysager du projet et certaines espèces animales ainsi que leurs habitats.

Vis-à-vis des milieux physique, humain, paysager et naturel, les enjeux environnementaux locaux importants ont été pris en compte lors de la conception du projet, pour lesquels l'évitement a été priorisé. Ceci a permis d'aboutir à la solution la plus satisfaisante d'un point de vue environnemental, technique et économique, passant d'une zone d'implantation potentielle initiale d'une superficie de 3,24 ha à un projet retenu à hauteur de 2,66 ha. Les diverses mesures d'évitement, de réduction et d'accompagnement engagées ont permis d'aboutir à un projet présentant les impacts résiduels les plus faibles possibles, non significatifs sur le maintien des populations locales des espèces recensées.

Les mesures d'accompagnement mises en œuvre permettront à la fois d'assurer un suivi environnemental des travaux, un suivi écologique durant l'exploitation et d'adapter la gestion du parc pour favoriser une plus grande diversité sur le site et assurer la pérennisation des zones évitées.